

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 27

**N° 16 – ADMINISTRATION  
GENERALE**

**Emplacements de  
vente à emporter sur le  
domaine public  
communal : fixation de  
tarifs d'occupation du  
domaine public aire de  
la Nivelle, Flots Bleus  
et Place des basques**

**Rapporteur**

Mme de Torregrosa,  
conseillère municipale  
déléguée

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30***

*Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen*

**Présents**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint (*présent à la délibération n°1*)  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, , Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs**

- Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint, à Charlotte Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée (*à partir de la délibération n°2*)
- Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint, à Christine Duhart, adjoint
- Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Patricia Arribas Olano, adjoint
- Noémie Troubat, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

**Date de la convocation : 2 juin 2023**

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## **N°16- ADMINISTRATION GENERALE**

### **Emplacements de vente à emporter sur le domaine public communal : fixation de tarifs d'occupation du domaine public aire de la Nivelles, Flots Bleus et Place des basques**

Mme De Torregrosa, conseillère municipale déléguée, expose :

Il a été procédé à divers appels à candidature pour le renouvellement d'emplacements de vente sur le domaine public communal :

- Aire de la Nivelles, avenue Pierre Larramendy : activité de restauration à emporter à partir d'un véhicule aménagé (réception de 2 candidatures).
- Parking des flots bleus, boulevard Thiers, activité de restauration à emporter à partir d'un véhicule aménagé (1 candidature).
- Parking place des basques, activité de restauration à emporter à partir d'un véhicule aménagé (4 candidatures).

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer une redevance forfaitaire de 2000 € (non-assujettissement à TVA) par an, révisable selon les modalités de fixation annuelle des droits de place et de stationnement sur la commune, pour une durée de 5 ans sur l'aire de la Nivelles, à la SARL SANAENOU, M. Guerin Dimitri et Mme Eymat Anaïs.
- de fixer une redevance forfaitaire de 4000 € (non-assujettissement à TVA) par an, révisable selon les modalités de fixation annuelle des droits de place et de stationnement sur la commune, pour une durée de 5 ans sur le parking des flots bleus à M. Gey Olivier.
- de fixer une redevance forfaitaire de 3900 € (non-assujettissement à TVA) par an, révisable selon les modalités de fixation annuelle des droits de place et de stationnement sur la commune, pour une durée de 5 ans sur le parking place des basques à M. Peyrichou Olivier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 31 mai 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Commerce-artisanat et animations de la ville* » du 1<sup>er</sup> juin 2023,
- fixe une redevance forfaitaire de 2000 € (non-assujettissement à TVA) par an, révisable selon les modalités de fixation annuelle des droits de place et de stationnement sur la commune, pour une durée de 5 ans sur l'aire de la Nivelles, à la SARL SANAENOU, M. Guerin Dimitri et Mme Eymat Anaïs.

- fixe une redevance forfaitaire de 4000 € (non-assujettissement à TVA) par an, révisable selon les modalités de fixation annuelle des droits de place et de stationnement sur la commune, pour une durée de 5 ans sur le parking des flots bleus à M. Gey Olivier.
- fixe une redevance forfaitaire de 3900 € (non-assujettissement à TVA) par an, révisable selon les modalités de fixation annuelle des droits de place et de stationnement sur la commune, pour une durée de 5 ans sur le parking place des basques à M. Peyrichou Olivier

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents
- 

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

